



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### associations

Question écrite n° 95951

#### Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le subventionnement des associations et fondations par ses services. Elle aimerait connaître le nombre d'organismes bénéficiaires ainsi que le montant total des subventions versées en 2009. Elle souhaite également connaître l'identité des dix premiers bénéficiaires en volume et le montant reçu par chacun de ceux-ci en 2009.

#### Texte de la réponse

Les subventions versées en 2009 aux associations et fondations sont retracées dans l'annexe jaune « Effort financier de l'État en faveur des associations ». Le ministère de la justice et des libertés a subventionné, au cours de l'exercice 2009, 1 689 associations et fondations pour un montant global de 29 772 391 euros. Les dix premiers bénéficiaires de ces subventions sont les suivants :

(En euros.)

ASSOCIATION	MONTANT
Fondation d'Aguesseau	8 777 000
Institut national d'aide aux victimes et de médiation de Paris	970 000
Citoyens et justice à Bordeaux	425 500
Aide aux victimes de Paris	260 000
Auprès des jeunes et adolescents de la rue à Valenciennes	239 000
Aide aux victimes contrôle judiciaire socio-éducatif, médiation pénale Coutances	218 375
Service d'aide aux victimes, information et médiation de Toulouse	192 000
Mouvement d'action et de réflexion pour l'accueil et l'insertion sociale de Reims	162 850
SOS victimes, Bobigny	153 000
Victaid	146 295

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Muriel Marland-Militello](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95951

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Justice et libertés

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 14 décembre 2010, page 13469

**Réponse publiée le :** 22 février 2011, page 1828